



Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide l'avenant 1 à la convention de partenariat initiale avec l'association AURA Chanvre pour fixer la participation 2025 à 20 255 € et pour intégrer la mise à disposition du local situé dans l'atelier n°2 à Belmont de la Loire,
- valide la convention de mise à disposition du local à l'association AURA Chanvre,
- autorise M. le Président à signer cet avenant n°1 et ladite convention,
- dit que les dépenses sont prévues au budget en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Cuinzier  
M Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250320-2025-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025  
Publication : 27/03/2025